



Procès-Verbal

Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 04 mai 2022

Contact

Valérie REA

valerie.rea@mairie-lyon.fr

04 72 10 31 05

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Mesdames, messieurs, cher.es collègues, bonsoir,

Ce conseil d'arrondissement s'ouvre dans une période politiquement dense et intense.

L'actualité est encore marquée par la guerre en Ukraine et je voudrais d'emblée saluer notre collègue Laurence Boffet, qui est en visite sur place avec une délégation d'élus et de représentants syndicaux pour rencontrer des acteurs politiques et de la société civile dans ce pays en guerre.

C'est un travail de lien indispensable pour comprendre, soutenir et aider à trouver une solution de paix.

Ce conseil d'arrondissement s'ouvre aussi dans un moment fort de l'actualité politique nationale, entre l'élection présidentielle et les élections législatives.

Moments qui mobilisent tout particulièrement les mairies d'arrondissement pour l'organisation des scrutins, et je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont assuré son bon déroulement :

- les agents de la mairie et de la ville, organisant la logistique,
- l'enregistrement des résultats,
- mais aussi, en amont, les inscriptions sur les listes (alors, pour rappel, celles pour les législatives sont possible encore jusqu'à ce soir, en ligne, et ce vendredi, en mairie),

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- ces personnes qui ont travaillé ensemble aussi pour l'organisation des bureaux de vote – je salue les deux chefs d'orchestre et leurs équipes, Erwann le Dû, directeur des services, et Eric Pallandre directeur de cabinet.

Je remercie aussi tous les élu.e.s, ici présent.es, qui ont tenu des bureaux de vote et accueilli les électeurs et électrices.

Et bien sûr les citoyens et citoyennes qui se sont portés volontaires pour donner de leur temps, comme assesseur.e.s, scrutateurs et scrutatrices, certains habitués, et d'autres qui étaient de tous nouveaux électeurs.

C'est là un signe de vitalité démocratique : on peut s'inquiéter du taux d'abstention, certes, mais se réjouir quand même, qu'après la période de creux que nous avons connue à l'occasion de la crise sanitaire, de nombreuses personnes sont revenues exprimer leur voix sur les choix déterminants pour notre pays.

Des choix déterminants qui ont des impacts forts sur notre quotidien et sur la vie de notre arrondissement.

Et donc j'invite les citoyennes et citoyens à venir à nouveau voter lors des élections législatives du 12 et 19 juin et remercie celles et ceux qui participeront à la bonne organisation et au bon déroulement de ces scrutins.

Ce conseil d'arrondissement est l'occasion d'aborder des sujets du quotidien local, notamment à travers les questions transmises par le conseil territorial et que nous allons écouter en début de ce conseil.

C'est le moment aussi de faire le point sur l'action menée au niveau de l'arrondissement, avec l'examen du compte administratif.

C'est un temps bien sûr de délibération sur les politiques menées au niveau de la Ville de Lyon et qui concernent les habitantes et habitants du 1^e : politique du logement, aide aux personnes en difficulté, prévention, action culturelle...

Nous allons évoquer le Festival entre Rhône et Saône, nouveau temps fort pour reconnecter les Lyonnaises et Lyonnais aux fleuves et évoquer les enjeux fondamentaux de l'eau et de sa préservation.

Alors que nous sommes à nouveau en arrêté vigilance sécheresse, et que la Métropole a lancé une vaste concertation, qui s'intitule Eau FuturE, cela pour imaginer l'avenir avec une eau plus rare.

Nos politiques du quotidien sont fondamentalement ancrées dans ce cadre global, qui doit assurer un progrès social dans les limites planétaires.

Lauréate de l'appel européen pour « 100 villes climatiquement neutres » à l'horizon 2030, la Ville de Lyon va intégrer un réseau international, des projets pilotes et surtout fédérer au niveau local une diversité d'acteurs du territoire pour collectivement embarquer les partenaires publics et privés, les associations, les habitantes et habitants dans ce défi, qui est le défi majeur pour l'humanité.

Nous posons donc noter pierre à l'édifice au niveau local et j'ai le grand plaisir de pouvoir vous en faire part à l'occasion de chaque conseil d'arrondissement.

Nous allons donc ouvrir ce conseil avec tout d'abord la désignation traditionnelle d'un secrétaire de séance, si monsieur Noé FROISSART vous acceptez toujours ce rôle ?

Je vous laisse donc la parole pour l'appel nominal.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU – donne pouvoir à Laurence HUGUES

Fatima BERRACHED

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Nathalie PERRIN-GILBERT - donne pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN
Sylvain GODINOT – donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS
David SOUVESTRE
Yves BEN ITAH
Laurence BOFFET – donne pouvoir à David SOUVESTRE
Mathilde CORTINOVIS
Noé FROISSART
Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je constate que le quorum est atteint et nous allons pouvoir commencer ce conseil, tout d'abord avec l'approbation du procès-verbal du 16 mars 2022.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de modification ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter à main levée.

Nous avons l'approbation de ce procès-verbal à l'unanimité.

Je vous propose de commencer ce conseil par les questions du Conseil Territorial.

Pour rappel, le Conseil Territorial est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire, associations, collectifs, instances participatives.

Ce sont donc bien des associations qui interviennent sur différentes thématiques que les conseils de quartiers ou des associations de commerçants.

J'ai grand plaisir d'avoir aujourd'hui Nelly SITBON qui va nous présenter ces questions.

Ce Conseil Territorial qui s'appelle ainsi dans le 1^{er} arrondissement correspond au fonctionnement du CICA qui est l'instance prévue au sein du Code Général des Collectivités Territoriales et qui prévoit la possibilité pour ce conseil d'interpeller le conseil d'arrondissement et de pouvoir mettre des sujets à discussion pour des échanges entre les élu.es et les membres de ce conseil territorial.

J'ai donc le plaisir de vous donner la parole Madame SITBON pour présenter ces questions.

Rapports internes

1- MA1-01-22-41 - David SOUVESTRE - Question du Conseil Territorial au Conseil d'arrondissement - Santé environnementale

Nelly SITBON

Bonjour, je me fais la porte-parole de l'ensemble du conseil territorial qui a soulevé trois questions.

L'une notamment concerne la qualité de l'air et la pollution ainsi que le bruit.

Voici la question :

« Est-il possible de mettre en place une information quotidienne et accessible à tou.te.s autour de la qualité de l'air, et des précautions à prendre si celle-ci est dégradée, comprenant un dispositif de communication renforcé lors des périodes de pics de pollution ? »

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je vais donner la parole à David SOUVESTRE qui est Conseiller délégué à la santé et notamment à la santé environnementale pour vous apporter des éléments de réponse.

David SOUVESTRE

Merci madame la Maire et merci madame SITBON.

Je vous remercie de poser cette question qui porte, finalement sur le droit à l'information des Lyonnaises et des Lyonnais sur la qualité de l'air.

L'air est un bien commun que nous devons préserver.

La pollution atmosphérique est la 3ème cause de mortalité en France.

La qualité de l'air constitue donc un enjeu majeur de santé publique.

La lutte contre la pollution de l'air sera plus efficace si elle est collective.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Elle doit donc être l'affaire de toutes et tous.

Ceci doit passer par une information régulière sur la qualité de l'air que nous respirons au quotidien.

C'est un droit et c'est ce que revendiquent des associations, comme l'Air des Lyonnais qui siège à vos côtés, chère Nelly, au Conseil territorial.

Mais nous constatons aujourd'hui malheureusement que la communication autour de la qualité de l'air n'intervient qu'en période d'épisode ou de pic de pollution de l'air.

Pourtant, il existe un dispositif national qui donne chaque jour un indice qualité de l'air, via des données produites par des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Cet indice s'appelle l'indice ATMO.

A Lyon, il est calculé par l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet indice s'articule autour de différents éléments visuels et textuels et fournit :

- ✓ L'état de la qualité de l'air avec 6 valeurs allant de bon à extrêmement mauvais,
- ✓ un code couleur associé : du bleu au magenta ;
- ✓ chaque valeur s'accompagne de recommandations sanitaires adaptées à la population générale ou en fonction de la population plus sensible.

Il agit comme un thermomètre qui donne les prévisions du jour et du lendemain, à l'image des bulletins météorologiques que nous avons tous les jours.

Comme pour les bulletins météorologiques, nous devons rendre visible l'état de la qualité de l'air pour permettre aux habitantes et aux habitants de mieux adapter leurs activités en conséquence.

Plusieurs villes le font déjà et rendent visible cet indicateur.

Je pense par exemple à la métropole du Grand Nancy qui met à disposition cet indice sur son site internet avec tous les gestes à adapter.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Nantes Métropole informe les habitant·e·s de l'évolution de la qualité de l'air avec son application qui s'appelle « Nantes dans ma poche ».

La Ville de Grenoble éclaire quant à elle, depuis février 2022, et pour trois mois, la tour Perret aux couleurs de l'indice Atmo, dans le cadre d'une expérimentation.

L'indice est également visible sur les abris voyageurs des transports en commun avec des messages sur les bons gestes à adopter.

Le dernier exemple que je vais citer c'est la ville de Thionville qui utilise ses panneaux publicitaires pour faire de l'affichage sur cet indicateur avec des recommandations pour adapter ses activités de plein air, ses modes de déplacement, voire de chauffage.

Mais au-delà de cette information, il y a aussi ce que je rappelle est un droit, il faut aussi que les Lyonnaises et les Lyonnais connaissent et comprennent les enjeux de la qualité de l'air.

Nous devons aussi les sensibiliser à ces questions et leur donner toutes les clefs de compréhension des causes et des effets de la pollution.

C'est ainsi qu'ils pourront totalement devenir actrices et acteurs du changement.

Sachez que la Ville de Lyon mène actuellement des réflexions pour rendre visible cet indicateur et ces indices avec toutes les recommandations qui sont liées en s'inspirant des retours d'expériences des autres villes mais aussi des bonnes pratiques des collectivités que je viens de vous citer.

En conclusion, je dirai que les élu.e.s du 1^{er} partagent cette préoccupation et ce souci de transparence et que nous ne manquerons pas de relayer votre question, dans le cadre du travail exploratoire que mène actuellement la Ville de Lyon sur ce sujet.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Est-ce que vous avez une question complémentaire ou est-ce que la réponse vous convient ?

Nelly SITBON

Si je reformule, la réponse sera donnée ultérieurement ?

David SOUVESTRE

Oui, c'est en cours de réflexion et d'étude.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de faire d'annonce mais effectivement, cela fait partie des préoccupations en cours à la Ville de Lyon.

Pour être transparent, il y a en fait une réunion vendredi entre plusieurs adjoints de la Mairie centrale et l'association ATMO pour parler de ce sujet-là.

Yasmine BOUAGGA

C'est une actualité en cours de traitement.

Merci beaucoup et je vous redonne la parole pour la deuxième question.

2- MA1-01-22-42- Jean-Christian MORIN - Question du Conseil Territorial au Conseil d'arrondissement - Propreté sur le 1er arrondissement : "A propos des urinoirs féminins de la Place Louis Pradel"

Nelly SITBON

Sur la question de la propreté avec un côté parité.

« Pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas y déposer leurs protections hygiéniques usagées dans les urinoirs féminins de la Place Louis Pradel ? »

Yasmine BOUAGGA

Alors ces urinoirs ont fait beaucoup parler d'eux et nous allons continuer ce soir.

Je vous donne la parole, Monsieur Jean-Christian MORIN.

Jean-Christian MORIN

Alors c'est vrai que l'on a vu beaucoup de photos de ces urinoirs face à l'Opéra avec un effet de perspective assez fort avec beaucoup de gens qui se sont insurgés à ce sujet.

Alors qu'en fait, ce qui est le plus choquant et ce dont on s'aperçoit depuis, c'était surtout leur absence qui était choquante.

On a décidé de faire cette expérimentation sur neuf sites dans Lyon.

Ces neuf sites sont très fréquentés, on parlait des Quais de Saône, de la Place Bellevue, sur lesquels la densité d'urinoir était tellement faible, par exemple, sur les quais de Saône, on dispose d'un toilette DECAUX.

Je vais parler statistique mais un toilette DECAUX permet de faire quatorze pipis à l'heure.

Alors, quand on a plus de 2000 personnes qui boivent de la bière sur un quai, on a bien l'impression qu'il va se passer quelque chose au bout d'un moment et que cela ne va pas suffire et cela fait des années que cela dure... !

Dans le cas des quais du Rhône qui font l'objet aussi d'une expérimentation avec nos collègues du 7^{ème}, du 3^{ème} et du 2^{ème} et bien on voit où est ce que cela arrive ; cela arrive directement dans le fleuve mais après un écart sous les ponts.

On a décidé cette expérimentation, on a voulu rétablir une forme de parité sur l'utilisation de l'espace public, notamment à destination des femmes parce que la seule solution qui leur était offerte, c'était entre deux voitures, c'est ce que l'on voit de manière très fréquente sur les quais de Saône dans le 1^{er} arrondissement, ce qui n'est un secret pour personne.

Donc aujourd'hui, on a une répartition hommes/femmes : un urinoir femme pour un urinoir homme, enfin pour un bloc urinoir homme.

Donc on a encore des progrès à faire de ce côté-là.

Sur l'équipement poubelle sur ce point spécifique, c'est aussi cela les vertus de l'expérimentation, c'est de s'apercevoir de ce qui manque.

Donc cela va faire partie des choses qui vont remonter avec l'organisme qui nous a proposé ces collectes, de manière à ce que quand on décide de pérenniser et on l'espère un petit avant, on fasse des améliorations au dispositif qui est prévu.

Mais encore une fois, l'objectif général, ces points sur les poubelles et sur les retours sur les urinoirs hommes pour qu'ils soient un peu plus cachés.

Donc on note tout ce genre de choses, on note aussi une utilisation que vous avez décrite comme très pratique et surtout très forte.

On a aujourd'hui les premières statistiques qui remontent sur les collectes qui sont très intéressantes parce que sur la Place Pradel, c'est déjà plusieurs centaines de litres d'urine qui ne sont pas allés se déposer sur l'arrière de l'Opéra ou sur les immeubles des voisins à proximité.

Donc c'est déjà intéressant et cela montre s'il y a besoin de démontrer qu'il y avait un vrai trou dans la raquette sur l'équipement public que représentent ces urinoirs, il nous reste du chemin à faire, donc à pérenniser ces choses-là, peut-être pas ce modèle-là, peut-être pas à cet endroit-là mais en tout cas valider le fait que l'on répond à un besoin d'équipement.

Les questions aussi se posent sur les équipements en point d'eau mais aussi sur les équipements en poubelles, comme vous l'avez mentionné dans votre question.

Tout cela sont des choses qui vont être scrutées à l'aune de cette expérimentation et on espère vraiment, avant la fin du mandat, avoir comblé le retard que l'on a en équipement public de base et qui permettent non seulement aux jeunes, qui font aussi la fête la nuit, mais aussi aux personnes plus âgées, qui ont besoin de savoir qu'elles vont pouvoir avoir accès aux toilettes avant de venir en ville et d'y être confortable.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Ce n'est donc pas uniquement pour les jeunes qui font la fête ou pour les skateurs, c'est vraiment pour tout le monde et il s'agit vraiment d'un besoin.

Donc nous allons améliorer ces choses-là, on note tout, faites nous remonter les infos, c'est une expérimentation.

Tous les points qui ne fonctionnent pas, on les note et on essaie d'y remédier.

Nelly SITBON

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci pour ces questions qui nous permettent aussi de faire remonter des préoccupations et d'avancer sur les différentes mesures dans l'intérêt de l'ensemble des habitant.es et je vous remercie de votre implication au Conseil Territorial.

A bientôt pour la poursuite de ces activités.

Yasmine BOUAGGA

Merci. Vous aviez une troisième question.

3- **MA1-01-22-43 - Jean-Christian MORIN** - Question du Conseil Territorial au Conseil d'arrondissement - Propreté sur le 1er arrondissement : "A propos des lieux très fréquentés notamment en soirée et week-ends"

Nelly SITBON

Toujours sur le thème de la pollution.

« Est-il possible d'installer des poubelles de tri (carton, verre et ordures) permettant aux usagers des lieux, comme par exemple la Place Sathonay ou les bords du quai de Saône, de jeter correctement leurs déchets, et ainsi de les quitter dans un meilleur état de propreté ? »

Yasmine BOUAGGA

Je vais donner la parole à Jean-Christian MORIN, adjoint à la Ville apaisée.

Jean-Christian MORIN

Merci beaucoup madame la Maire.

On a eu avec les épisodes Covid et les fermetures de restaurant et de cantine notamment, des changements de comportements avec beaucoup de gens qui ont redécouvert les parcs et jardins lyonnais, notamment dans le 1^{er} arrondissement avec de la restauration à emporter qui a été encouragée avec les épisodes pandémie, ce qui a généré des emballages à emporter.

Et l'on s'aperçoit que dans nos petites poubelles actuelles, dès que l'on insère un carton à pizza, la poubelle rend les armes !

Donc il faut nous adapter et nous sommes sur une évolution qui, on l'espère en tout cas, pour la fréquentation des jardins et pour profiter des extérieurs, va continuer pour tout le monde et on espère que l'on ne va pas être assommés de canicule pour ne plus pouvoir en profiter.

On a donc décidé, en faisant ce constat-là de lancer une expérimentation qui va démarrer.

Je pousse à la roue avec la Métropole, vous savez que la Métropole de Lyon est en charge de la collecte des déchets sur trois lieux dans le 1^{er} arrondissement qui sont :

- la Place Bellevue, lieu très fréquenté le soir par les jeunes et les moins jeunes ;
- le jardin des plantes, très fréquenté par tout le monde et tout le temps ;
- les quais de Saône.

Sur ces trois lieux, on réfléchit et on va bientôt agir avec la Métropole sur la collecte un peu plus locale du verre.

On sait que pour la collecte du verre, on a aussi des contraintes très fortes dans l'arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

En fonction de cette topographie, la collecte des emballages et la collecte des ordures ménagères, on va pouvoir avoir des bacs qui soient dimensionnés aux nouveaux usages que l'on a sur ces zones-là.

Le dernier lieu que je mentionnais sur lequel on va avoir cette expérimentation, ce sont les quais de Saône.

Sur ces derniers, on a une action un peu plus large avec la création de quelque chose qui existait sur les quais du Rhône depuis maintenant une vingtaine d'années, depuis leur réfection et l'évacuation du parking des quais du Rhône, qu'il y ait une cellule de coordination entre les services de la mairie mais aussi les services de police et aussi les services de la Métropole, de manière à changer la manière dont on se charge.

Aujourd'hui, c'est service par service de manière assez séquentielle, par silo des quais de Saône parce que c'est devenu pour le 1^{er} arrondissement tous les soirs d'été et je pense que l'on peut y aller à partir de ce soir, le premier lieu de rendez-vous pour tous.tes les lyonnais.es.

C'est un lieu très agréable avec des moyens qui ne sont pas adaptés même si on a des silos à verre sur roulettes qui posent aussi des problèmes de collectes parce qu'il faut les remonter jusqu'en haut.

Donc on s'attèle à ce problème là avec une cellule de coordination qui se réunit à peu près toutes les semaines.

Pareillement, on a été retenu pour un projet dans le cadre du projet France relance sur les quais sans déchet.

Comment adapter ces quais de Saône à l'utilisation qui en est faite ?

Ce projet va commencer par une étude de diagnostic qui va commencer le mois prochain pour recenser et proposer des solutions adaptées à ces quais de Saône.

Trois lieux dans le 1^{er} arrondissement sur lesquels on va tester et si cela fonctionne, les autres lieux que vous avez mentionnés auront pour vocation à les rejoindre rapidement.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nelly SITBON

Quelle est l'échéance, si vous la connaissez ?

Jean-Christian MORIN

Je l'espérais pour le mois dernier !

Je suis désolé de répondre à côté mais on y travaille avec la Métropole.

Il y a des petits aménagements de voirie à faire pour sécuriser les bacs, comme on est sur le jardin des plantes ou sur la place Bellevue car en haut de grande côte, on n'a pas envie que les bacs à roulettes dévalent les pentes.

Cela prend malheureusement un petit plus de temps que l'on souhaiterait là-dessus parce qu'il y a des marchés à passer, il y a des commandes à passer et il y a des travaux d'adaptation de voirie à passer.

Mais on pousse très fort pour que cela arrive le plus rapidement possible.

Je ne peux aujourd'hui, malheureusement pas encore donner de date mais on communiquera là-dessus dès que l'on aura un planning confirmé mais le plus vite possible !

Yasmine BOUAGGA

Je vous propose pour l'ensemble des élu.es de voter pour prendre acte des questions et des réponses qui ont été apportées.

Le conseil d'arrondissement prend acte à l'unanimité des questions et des réponses apportées au Conseil Territorial et je vous en remercie.

Le conseil est public, vous pouvez rester Madame Nelly SITBON pour la poursuite de ce conseil.

Nous allons à présent examiner les délibérations spécifiques à la mairie d'arrondissement.

La première concerne l'adoption du compte administratif 2021.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la maire ne prend pas part au vote et se retire pour le débat du compte administratif.

Je laisse donc la présidence du conseil à ma première adjointe, Laurence HUGUES et je vous rejoins ensuite.

Laurence HUGUES

Merci madame la Maire,

Effectivement, cher.es collègues, si vous en convenez, je vais donner la parole à notre collègue Mathilde CORTINOVIS pour présenter le compte administratif 2021 que nous serons ensuite amenés à, je l'espère, adopter.

4- MA1-01-22-44 - Mathilde CORTINOVIS - Adoption du compte administratif 2021

Merci Madame la première adjointe,

Mon collègue Bertrand Pinoteau, adjoint aux finances, étant absent aujourd'hui, j'endosse avec plaisir la responsabilité de vous présenter le compte administratif 2021.

Tout d'abord, merci à Bertrand pour les éclairages qu'il a pu m'apporter, ainsi qu'à Erwan Le DÛ, notre directeur général des services, pour son temps et sa pédagogie, qui me permet de vous présenter ce projet de délibération aujourd'hui.

Je vais tenter d'être la plus claire possible et de rendre ces budgets compréhensibles et intéressants, mais je vous annonce déjà qu'il y aura beaucoup de chiffres !

Donc nous allons commencer par parler du budget 2021, c'est-à-dire la somme que nous avons en mairie du 1er arrondissement pour nos dépenses l'année dernière.

Ce budget est d'un montant global de 572 094,27 €, le budget alloué en 2021 était supérieur de 98 552,62 € au budget alloué en 2020.

Cette somme, d'environ 100 000 euros, s'explique par un fort excédent net en 2020, de 124 064 €.

Cette somme est liée aux restrictions dues à la pandémie, qui, comme vous le savez, en 2020, il y a beaucoup de choses que l'on n'a pas pu faire et donc cela a paralysé beaucoup la vie événementielle.

Donc l'anormalité de l'année 2020 a été reportée sur le budget 2021.

Ceci permet aujourd'hui de dégager des marges de manœuvres encore plus importantes pour financer les actions locales définies dans le cadre du plan de mandat.

➤ Si on passe ensuite aux dépenses de l'exercice 2021 :

Les dépenses effectivement réalisées sur l'année 2021 correspondent à la somme de 376 446,70 €, soit une consommation de 65,80 % de nos crédits.

Cela paraît peu mais ce chiffre relatif ne doit pas masquer justement un relatif retour à la normale, car les dépenses de l'année 2021 s'approchent des consommations moyennes des années 2017-2019.

La différence entre le budget et les dépenses se situe dans l'excédent 2020, qui a été reporté en 2021, et qui n'a pas été consommé.

En fait, on a des dépenses 2021 qui sont relativement normales, comme je le disais, à peu près comme les années pré-Covid.

Le surplus est donc lié au déplacement de l'excédent 2020.

Je profite de parler budget pour mentionner l'augmentation des prix de l'énergie, qui impacte fortement nos dépenses.

Entre 2020 et 2021, l'augmentation des dépenses dans ce domaine s'élève à 42%, et si l'évolution se poursuit, ces dépenses représenteront entre 50 et 60% de notre budget.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Un travail est actuellement mené en mairie du 1er avec un conseiller sobriété, des employés de mairie, dont Anne Janin et Erwan Le DÛ déjà mentionnés, et mon co-élu Noé Froissart, pour agir sur la consommation et rationaliser les équipements.

La parenthèse se trouvant refermée, si on continue à parcourir le tableau, on voit qu'il y a les « restes à réaliser », d'un montant de 56 863,19 €, correspondent à des dépenses engagées en 2021 mais qui n'ont pas encore été réglées et qui resteront à régler aux fournisseurs au cours de l'année 2022.

L'excédent budgétaire net sur l'exercice 2021 (hors «restes à réaliser») s'élève à 138 784,38 €.

Il vous sera proposé de le créditer sur l'exercice 2022 par une décision modificative dans la délibération suivante.

➤ Si on passe ensuite aux recettes de l'exercice 2021 :

Les recettes effectivement perçues sur 2021 correspondent à la somme de 473 541,6Super 5 €.

La « dotation », soit 384 222,00 €, correspond à la somme des dotations de gestion locale et d'animation locale et aux décisions modificatives versées par la mairie centrale à la mairie du 1er arrondissement sur 2021.

Aucune recette exceptionnelle n'a été dégagée, seul le « résultat N-1 », celui de l'année précédente, soit 187 872,27€ correspondant à l'excédent budgétaire de l'année 2020, a été crédité sur l'exercice 2021 en recettes.

J'espère avoir été claire et vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter le compte administratif 2021 de l'état spécial de la mairie du 1er arrondissement.

Laurence HUGUES

Merci Madame CORTINOVIS.

Vous avez été très claire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Est-ce que cher.es collègues, vous avez des questions ou des demandes d'intervention avant l'interrogation écrite sur les chiffres qui ont été évoqués à cet instant ?

Plus sérieusement, y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de procéder au vote.

Je constate une adoption à l'unanimité.

Je vous propose Monsieur LE DÛ de faire rentrer la Maire pour la suite de ce conseil.

Yasmine BOUAGGA

Le compte administratif a bien été adopté ?

Je vous remercie, donc suite à l'adoption du compte administratif, nous allons examiner la délibération concernant l'affectation du résultat et je vous donne la parole, Madame CORTINOVIS.

5- MA1-01-22-45 - Mathilde CORTINOVIS - Affectation du résultat 2021
Merci Madame la Maire, mes chères collègues,

Suite à l'adoption du compte administratif 2021, le rapport relatif à l'affectation du résultat vous propose d'allouer l'excédent budgétaire de l'année précédente au budget de l'année en cours, soit, comme je l'ai déjà dit, 138 784,38 € sur les lignes de crédit telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Avant de les reprendre les différentes lignes séparément, je voulais juste revenir sur les grandes orientations qui ont guidé la réaffectation du résultat :

- Tout d'abord, une grande partie de la réaffectation a été injectée dans l'enveloppe de Dotation d'Animation Locale, c'est-à-dire le budget consacrée aux instances participatives, aux conseils de quartiers, au magazine « Mon Premier » et aux animations et événements à destination des habitantes et habitants du 1^{er} arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Cette dotation d'animation locale a été ainsi augmentée de 64 000 euros, pour atteindre 120 000 euros.

Grâce à ce report, elle a été ainsi plus que doublée et un travail est fait afin que pour les années prochaines, cette enveloppe soit directement plus en cohérence avec les actions menées par la mairie du 1er.

- Ensuite, comme mentionné précédemment, les lignes concernant les fluides ont été augmentées du fait de l'augmentation des prix.

Les frais de maintenance sont également plus importants car les visites et les travaux sont plus réguliers que précédemment.

Maintenant, permettez-moi de reprendre rapidement les différentes lignes de budget pour expliciter ce qui se cache derrière :

- La première ligne concerne le magazine Mon Premier s'élève à 9 000 euros ;
- L'enveloppe du cabinet de la mairie pour dépenses diverses s'élève à 4 784,38 euros ;
- Pour divers crèches, un montant de 10 000 euros - ce qui correspond principalement à des dépenses liées aux achats d'épicerie.

Le marché a récemment changé et les crèches sont actuellement fournies par BioRégion qui propose une nourriture de meilleure qualité, 100% bio et locale.

- Divers espaces verts : 2 000 euros ;
- Instances participatives, conseils de quartiers, concertation, Conseil d'Arrondissement des Enfants : 10 000 euros ;
- Événementiel : 45 000 euros ;
- Frais divers : 12 000 euros ;
- Maintenance des baignoires : 1 000 euros ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- Fournitures administratives : 2 000 euros ;
- Frais de réception : 4 000 euros ;
- Fournitures pour l'état civil : 1 000 euros ;
- Fluides pour les équipements sportifs : 25 000 euros ;
- Maintenance et travaux des équipements sportifs : 3 000 euros ;
- Fluides et maintenance pour les salles associatives : cela concerne la salle Diderot et la Salle Prunelle qui a été rouverte : 3 000 et 2 000 euros ;
- Travaux et maintenance de la salle des Ovalistes : 3 000 euros.

Pour conclure, cette proposition de réaffectation correspond à la fois à l'application de notre volonté de mandat, avec des actions en soutien à la vie associative, et notre volonté de construire avec les habitants et les habitantes, grâce aux instances participatives et de concertation.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur la réaffectation des crédits correspondants sur l'état spécial du 1er arrondissement pour l'année 2022.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, monsieur Noé FROISSART.

Noé FROISSART

Merci madame la Maire,

Je n'avais pas forcément prévu mais ma collègue a parlé deux fois de dépenses d'énergie, donc c'est trop, je craque !

Petit point sur les dépenses d'énergie qui représentent tout de même 25 % du budget de la mairie, à peu de chose près.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

25 % c'était avant la hausse des prix que tout le monde connaît directement dans son portefeuille.

Donc nous avons un gros sujet sur la question des fluides et notamment du coût du chauffage de nos équipements de nos divers équipements transférés.

Nous étions cet après-midi justement avec le directeur des services de la mairie du 1^{er} sur Génétly Duplat qui est le principal poste des dépenses de la mairie du 1^{er}.

Tout ceci pour vous dire que cela représente beaucoup d'argent, cela va représenter encore plus d'argent demain, d'où votre proposition de réaffectation ce soir et c'est pour cela que l'on mène beaucoup de travail pour identifier sur tous nos équipements qu'est-ce que l'on peut faire à court terme, à moyen terme et à long terme, notamment Génétly Duplat qui va être rénové complètement mais aussi qu'est-ce que l'on peut faire dès le mois prochain, dès juin prochain ?

C'est vraiment un travail important pour la mairie et pour les finances de la mairie qui permettront derrière de financer d'autres actions locales un petit peu plus pertinentes que financer le gaz russe.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette intervention et pour implication aussi pour la sobriété énergétique et la maîtrise des dépenses de fluides sur nos différents équipements.

C'est un sujet qui est à la fois important pour nos finances et pour l'engagement écologique que nous avons.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de bien vouloir voter pour cette réaffectation de crédits.

Le vote est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons à présent examiner les projets de délibérations du conseil municipal.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

La première, je vais vous la présenter concerne le festival « Entre Rhône et Saône ».

Dossiers pour avis

6- 3919 - Yasmine BOUAGGA - Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation

Nous avons évoqué auparavant la fête de l'eau qui porte désormais ce nom officiel de Festival « Entre Rhône et Saône » et la première édition aura lieu du 1^{er} au 3 juillet.

Il s'agit d'un grand festival populaire familial et écologique qui a vocation à se tenir de façon régulière, chaque premier week-end de juillet pour devenir un rendez-vous important de la Ville de Lyon, de même que les biennales ou la fête des lumières.

L'objectif est de renouer le lien entre les habitant.es et les fleuves, de reconnecter les lyonnais.es à leurs cours d'eau, à la fois physiquement et symboliquement avec des événements aussi bien sportifs qui vont se dérouler sur le Rhône, que des événements culturels ou des conférences scientifiques sur les sujets relatifs à l'eau, à la biodiversité des cours d'eau, etc...

Le 1^{er} arrondissement qui est situé entre deux cours d'eau et qui regorge de sources souterraines méconnues et il est de fait particulièrement concerné par cette fête de l'eau et particulièrement représenté aussi dans les initiatives qui ont été proposées à l'occasion de l'appel lancé par la Ville de Lyon auprès de tous les partenaires du territoire pour proposer des activités à l'occasion de cette première édition du festival « Entre Rhône et Saône ».

Il y a donc eu 136 candidatures déposées et 59 projets qui sont portées par différents acteurs du territoire, donc je vous disais des associations sportives, des associations culturelles, environnementales, des institutions etc...

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Cette délibération porte sur les subventions qui vont permettre à ces différents partenaires locaux de proposer des activités aussi diverses que des spectacles, des guinguettes, des balades, des joutes nautiques, des conférences et des pièces de théâtre, etc...

Je ne vais pas vous faire l'ensemble de la liste que vous trouverez dans la délibération, mais je souhaitais mentionner certaines des structures qui sont importantes pour le 1^{er} arrondissement, notamment CAP sur le Rhône qui est un partenaire privilégié pour cet évènement, des espèces parmi Lyon qui, sous le savez, est un partenaire important de la mairie du 1^{er} arrondissement et qui est hébergé dans la maison Kourouma du jardin des Chartreux et qui va donc proposer différentes actions autour de la biodiversité.

Mais également sur un autre registre LALCA qui est une association basée dans le 1^{er} et qui travaille notamment sur les bains douches et qui se trouvent dans le 7^{ème} arrondissement et qui va proposer des activités autour de cette dimension sociale de l'eau et nous avons une grande diversité d'autres associations qui vont proposer diverses activités.

L'implication de la population est aussi sollicitée à travers une parade qui aura lieu et pour laquelle les enfants du 1^{er} arrondissement sont invités à se déguiser en bleu.

Donc chaque arrondissement aura une couleur et ceux du 1^{er}, la couleur tirée au sort a été le bleu.

Nous serons donc des petites gouttes d'eau qui convergeront vers le Pont de la Guillotière pour rencontrer la Machecroute et j'ai le plaisir aussi de vous annoncer que cette parade sera accompagnée par une Batucada et la Batucada choisie est assez largement croixroussienne qui s'appelle Les Mauvaises Graines et qui se présente comme une Batucada écolo sans pesticide et surtout très festive au rythme afro brésilien et qui va accompagner cette grande parade de la place des Terreaux vers le Pont de la Guillotière.

Il y a aussi d'autres initiatives qui ne sont pas dans cette délibération et qui auront lieu pendant cette fête de l'eau qui va donc faire converger un grand nombre d'évènements du territoire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Je tenais à cet égard à mentionner les Subsistances avec les animations autour du Kraken, ce montre marin, cette espèce de pieuvre géante qui est inaugurée ce soir même et c'est d'ailleurs pour cela que Nathalie PERRIN-GILBERT est absente du conseil puisqu'elle inaugure cette pieuvre géante, donc le Kraken en compagnie du Maire de Lyon en ce moment même.

Je vous invite également toutes et tous à rejoindre la fête qui se tient pendant toute la soirée aux Subsistances pour le réveil de ce monstre marin qui accueillera un grand nombre d'évènements et de festivités pendant cette période de la fête de l'eau et plus largement pendant toute la période estivale.

Voilà pour cette programmation événementielle réjouissante !

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable pour ces attributions de subventions pour la programmation de ce festival.

Je vous remercie pour l'adoption à l'unanimité de ce projet de délibération.

Nous allons passer à l'examen de plusieurs délibérations portant sur le logement.

Je vais vous donner la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour les présenter.

Logement

7- 3948 - **Malika HADDAD-GROSJEAN** - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation de l'opération n° 60059013 "Production du logement social 2021-2026" Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 Autorisation de signature de conventions - Direction de l'Aménagement Urbain

Merci Madame la Maire, cher.es collègues,

Comme vous le savez, pour notre majorité l'enjeu du logement est placé parmi nos priorités.

Habiter, habiter mieux, pour bien vivre et bien vivre ensemble, n'est pas une mince ambition.

C'est cependant une aspiration collective et citoyenne, un enjeu essentiel pour notre ville.

Le logement est aussi bien un tremplin qu'une sécurité nécessaire pour toute une vie.

Ce mois d'avril, nous avons vécu quelques situations dramatiques, mois de la fin de la trêve hivernale où des personnes, des individus qui se voient remettre en question toute une vie et qui se retrouvent expulsés de leur logement parce que leur parcours de vie n'a pas été simple, parce que des accidents de la vie dont nul n'est à l'abri.

Très compliqué quand une offre de logement est de plus en plus contrainte quand les hébergements d'urgence sont déjà saturés et bien humainement c'est très difficile à apporter mais aussi politiquement parce qu'il y a un engagement de notre part de réduire les inégalités par le logement, de réduire l'exclusion.

Alors nous y travaillons, pour ne pas s'auto flageller, c'est une situation dont nous héritons.

La responsabilité incombe à la fois aux politiques néolibérales qui sont menées depuis un certain nombre d'années la réduction des APL, la pression qui est faite sur les équilibres des bailleurs sociaux qui ont mal à construire, à créer du logement social et du logement abordable et bien sûr la grande braderie, dont a fait l'objet notre ville et notre patrimoine.

Ceci étant dit, nous y travaillons, nous essayons de trouver des solutions, un investissement important, un engagement important de la part de notre ville mais aussi de la Métropole et une veille assez importante de la mairie d'arrondissement pour trouver des solutions pour desserrer l'étau sur le logement abordable.

Avant de revenir à ces délibérations, j'ai envie de rappeler l'entrée en vigueur depuis un certain nombre de mois maintenant de l'encadrement des loyers mais aussi cette bataille que nous avons quasiment bien emportée avec mon cher collègue, Noé FROISSART, d'une nouvelle réglementation qui est entrée en vigueur désormais, qui est plus stricte sur ce que l'on appelle de manière générique le AirBnB et le logement touristique.

Désormais, sur notre secteur qui fait partie du secteur de l'hyper centre, un secteur tendu au-delà des 120 jours, toute mise en location en logement touristique doit être compensé, je ne vais pas vous citer toute la réglementation, mais en tout l'une des plus importante est celle-ci : tout premier m² mis en location touristique devra être compensé à l'identique dans le même secteur.

Autrement dit, le propriétaire devrait mettre à disposition un bien comparable identique pour le logement ordinaire à vocation d'habitation.

Bien sûr, nous attendons un peu plus de cette réglementation, nous souhaitons qu'elle soit un peu plus sévère, ce sont en tout cas les souhaits que nous avons émis à la mairie du 1^{er} mais une clause de revoyure est prévue d'ici quelques temps pour analyser et avoir un retour sur ces premiers mois, ces premières années d'expérimentation.

Le logement c'est aussi la question de l'habitat adapté, avec un défi qu'il nous faut aborder qui est la question du vieillissement et le handicap dans l'habitat social et abordable.

Par ailleurs, comme je le disais, notre majorité souhaite aussi impulser un nouvel urbanisme en produisant un aménagement plus soutenable, et à taille humaine permettant de donner plus de place à la nature, aux espaces publics, aux équipements et à la participation citoyenne.

L'habitat participatif est l'un des leviers permettant de répondre à ces enjeux, dans un contexte comme je le rappelais il y a un instant, de marché immobilier très tendu dont aussi nos agents subissent les conséquences.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

En voilà un autre défi que nous devons relever : le soutien au logement de nos agents.

Un agent qui habite et habite bien est agent qui rend un service public de qualité.

Pour répondre à ces enjeux et pour relever ces défis, ce soir, il nous est proposé d'examiner quatre projets de délibérations qui suivent :

Comme convenu, je les présenterai en bloc, de sorte à ne pas être plus longue parce qu'il y a un certain nombre de délibérations qu'il m'incombe de présenter.

Concernant la première, qui porte le n°3948, ici il s'agit de la participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social.

Pour être précise, c'est une affectation complémentaire au programme 2021-2026 qui a déjà été approuvée par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2021.

Il nous est donc proposé d'accorder de nouvelles subventions aux bailleurs sociaux pour :

- 35 opérations d'acquisition-amélioration, et cela nous intéresse parce que dans le 1^{er} arrondissement, il est très difficile de créer Ex nihilo des logements sociaux de construction neuve ou de logements en Vefa (Vente en état futur d'achèvement).

Sur ce point, j'ai une belle annonce à vous faire mais que je vais tempérer assez rapidement parce que cette opération comporte 659 logements mais pour le 1^{er} arrondissement, il n'y en aura seulement 20 logements et c'est déjà cela de pris.

Cette opération sera soutenue par la Ville si vous êtes d'accord à hauteur de 3 378 660 euros.

A noter que ces opérations subventionnées par la Ville de Lyon, feront l'objet d'une convention bipartite entre le Maître d'ouvrage et la Ville de Lyon.

8- 3946 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025 - Direction de l'Aménagement Urbain

Ensuite, cette seconde délibération relative à l'approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés pour la période 2020-2025, je parlais à l'instant du défi que nous devons relever sur la question du vieillissement et du handicap ; on voit ici qu'un pas est fait.

Pour rappel, le 16 décembre 2019, le conseil de la Métropole de Lyon a adopté par délibération la charte de partenariat en faveur des logements adaptés.

Elle porte à la fois sur la construction neuve et l'offre existante et c'est intéressant pour notre arrondissement dans le parc social et privé.

Cette charte tend à encourager l'ensemble des bailleurs à la fois publics, les promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Sur la base de ces éléments, il est proposé que la Ville de Lyon approuve la charte et devienne partenaire du dispositif.

9- 3951 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Règlement intérieur - Accès au logement social des agents municipaux - Direction de l'Aménagement Urbain

Ensuite, concernant cette délibération portant sur le règlement intérieur pour l'accès au logement social des agents municipaux.

Pour soutenir les agents municipaux dans l'accès à un logement sur le territoire de Lyon, la Ville a choisi de leur réserver une partie de son contingent, à l'instar de ce qui existe pour les fonctionnaires d'Etat sur le contingent de la Préfecture.

La politique d'attribution des logements sociaux, adoptée par le conseil municipal le 30 septembre 2021, a réaffirmé cette priorité.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Mais le nombre de logements attribués entre 2018 et 2021 est très insuffisant en regard des besoins et ce, malgré l'acquisition des droits de réservation par conventionnement avec la SACVL.

Sur ces droits de réservation, je vais tenter d'expliquer ce dont il s'agit.

Il s'agit d'un jargon qui ne parle qu'aux personnes qui s'intéressent à la question du logement mais pour faire simple, quand la Ville ou la Métropole, une collectivité apporte un soutien financier à un bailleur social, ce bailleur social se doit de lui réserver un certain nombre de logements qui sera affecté, soit bien sûr dans ce cas aux agents mais aussi aux habitant.es.

Dans la tradition de la Ville de Lyon, à chaque fois qu'un bailleur réserve des logements à la Ville de Lyon et bien le service habitat fait la tournée des arrondissements, chacun à son tour se voit réservé un logement.

Réserver un logement, cela ne veut pas dire qu'elle nous l'offre, nous le donne mais c'est simplement que nous fléchons des demandeurs de logement en fonction des critères.

Tout ceci est bien sûr examiné en anonymat dans une commission souveraine et en toute transparence pour respecter bien sûr tous les critères imposés par la Loi élitique qui nous est aussi imposée à nous élu.es qui siégeons à ces commissions.

Voilà pour la petite explication sur ces réservations.

Donc comme je le disais, le nombre de ces attributions malgré les droits de réservations qu'avait eu la Ville dans le cadre d'un conventionnement avec la SACVL, un grand pourvoyeur de logements sur la Ville mais ce n'est pas suffisant.

Donc la Ville de Lyon, a donc décidé d'étoffer ce dispositif en conventionnant, en 2022, avec deux nouveaux bailleurs sociaux :

- CDC Habitat,
- et Grand Lyon Habitat,

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Ceci pour renforcer ainsi l'offre de logements sur le parc social et intermédiaire pour essayer en tout cas de mettre en place une offre de logements adéquate pour nos agents.

10- 3947 - **Malika HADDAD-GROSJEAN** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif" - Direction de l'Aménagement Urbain

Enfin, la délibération n°3947 concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'association la Fabrique de l'habitat "participatif".

Je le disais dans mon propos introductif que l'un des enjeux aussi pour un espace public pour une ville, pour un territoire qui intègre l'enjeu de la participation citoyenne mais aussi qui permet des espaces apaisés mais aussi verdoyants, mais un habitat qui permet aussi le Vivre Ensemble, le partage et bien l'habitat coopératif fait partie aussi de nos objectifs.

C'est pourquoi, la Ville a décidé de soutenir la Fabrique de l'habitat participatif qui est une structure locale constituée d'association militantes pour la promotion de l'habitat participatif, comme par exemple Habicoop Aura ou Cohab'titude pour un montant de 4 000 €.

Donc si tout ceci vous sied et vous convient, madame la Maire, chers collègues, je vous invite à donner un avis favorable.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ces présentations groupées.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention sur ces délibérations ?

Je vous propose de passer au vote groupé en indiquant s'il y a des votes dissociés.

En fait, on va voter de façon dissociée parce que pour ma part, j'ai un vote dissocié.

- Concernant la première, qui porte le n°3948, sur la participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social :

Pour ma part, je vous prie de noter que je ne prends pas part au vote puisque je suis au Conseil d'administration de l'un des bailleurs bénéficiaires de cette participation.

Donc l'avis du conseil d'arrondissement est favorable à sa majorité.

- Concernant la seconde, qui porte le n°3946 sur la charte de partenariat pour les logements adaptés :

Nous avons un vote favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

- Concernant la troisième, qui porte le n°3951 sur l'accès au logement social des agents municipaux :

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

- Concernant la dernière délibération qui porte le n°3947 sur la subvention de fonctionnement pour l'habitat participatif :

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Merci et nous allons à présent aborder des délibérations portant sur des volets Solidarité et Santé.

La première porte sur un dispositif traitant de l'alimentation et donc à ce titre, je vous donne la parole, Madame CORTINOVIS.

Solidarité / Santé

11- 3740 - **Mathilde CORTINOVIS** - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci madame la Maire,

Les épiceries sociales et solidaires, par leurs valeurs, répondent ainsi à des besoins non couverts, pour la plupart alimentaires, des personnes fragilisées.

En 2022, plus de 2 000 familles ont été suivies à Lyon par quatre épiceries sociales et solidaires.

Si des habitants peuvent soutenir ce modèle de justice alimentaire en devenant adhérent.e solidaire (par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix plus élevé), la Ville de Lyon a décidé, au vu de l'augmentation des besoins et du nombre de personnes accompagnées, d'appuyer financièrement les quatre épiceries sociales et solidaires suivantes :

- la Passerelle d'eau de Robec située dans le 1er arrondissement ;
- l'Olivier des Sages dans le 3ème arrondissement ;
- Epicentre dans le 8ème arrondissement, en lien avec Epi C'est Bon qui est aussi dans le 8^{ème} arrondissement ;
- A la Croisée des Chemins toujours dans le 8ème arrondissement.

Et ce, pour un montant total de 23 000 euros.

Comme la Passerelle d'Eau de Robec est située dans le 1er arrondissement et a un rayonnement important, je me permets d'en rappeler les grandes lignes, même si je vous avais déjà parlé l'année dernière du fonctionnement de cette épicerie.

L'association Passerelle d'Eau de Robec a pour objectif premier l'accompagnement citoyen des personnes en difficultés financières et/ou sociales dans une démarche de solidarité et d'échange favorisant le lien social.

Elle a créé en 2001 une épicerie sociale et solidaire, située 21 rue des Capucins, qui répond au droit fondamental de l'accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous et toutes.

En 2021, l'épicerie a accompagné 521 Lyonnais.es.

En 2022, l'épicerie continue son activité de vente des produits avec une politique tarifaire distincte selon les ressources.

Ainsi, tous les publics se côtoient et s'impliquent ensemble au sein d'un même projet social et solidaire de développement local, favorisant l'évolution des comportements de ses consommateurs par le choix des produits proposés issus entre autres de l'agriculture durable et responsable.

De plus, l'association anime des ateliers d'information et de sensibilisation sur les thèmes de la nutrition et de la santé, la vie quotidienne, la citoyenneté et organise des activités artistiques et culturelles choisies par ses adhérents et adhérentes.

Cette année, la Passerelle d'Eau de Robec sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 9 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable pour l'accord d'une subvention de :

- 9 000 € à la Passerelle d'Eau de Robec,
- et de la même manière une subvention de 5 000 euros à l'Olivier des Sages,
- une subvention de 7 000 euros à Epicentre,
- et une subvention de 2 000 euros à La Croisée des chemins.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention?

Alors je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis du 1^{er} est favorable à l'unanimité et je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

12- 3934 - Mathilde CORTINOVIS - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci madame la Maire, mes cher.e.s collègues,

L'association Food Sweet Food organise la 6^{ème} édition du festival Refugee Food Festival qui se déroulera du 13 au 19 juin 2022, dans plusieurs lieux de Lyon.

Le Refugee Food Festival, je ne sais pas si vous le connaissez, est un festival qui a lieu principalement dans des restaurants et qui consiste à créer des collaborations entre des restaurateurs et des cuisiniers réfugiés.

Le projet a lieu courant juin, simultanément dans plusieurs villes, pour marquer un temps fort autour de la Journée Mondiale des Réfugiés, le 20 juin.

Cette année, ce seront 11 villes en France et en Suisse qui accueilleront le festival cette année, dont la ville de Lyon pour la 6^{ème} édition.

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- faire évoluer les regards portés sur les personnes réfugiées en valorisant leurs patrimoines culinaires ;
- accélérer l'insertion professionnelle des personnes réfugiées dans le secteur de la restauration, l'accès à l'emploi étant en effet l'un des premiers pas vers une intégration globale ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- mobiliser et rassembler la société civile autour de la table, la cuisine étant un moyen de fédérer et de sensibiliser les citoyens.

Le Refugee Food Festival, depuis 5 ans à Lyon a pu :

- accompagner 19 cuisiniers réfugiés vers l'emploi, la formation ou l'entrepreneuriat,
- fédérer une quarantaine de restaurateurs,
- mobiliser 45 associations lyonnaises et de la métropole.

Le programme est toujours en cours d'élaboration mais à ce stade de mobilisation, on sait qu'il y a des partenaires de l'évènement qui seront situés dans le 1^{er} arrondissement.

Je vais les nommer ici :

- Les Mauvaises herbes et la Brasserie Tom & co.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 500 euros pour l'organisation de cette 6^{ème} édition lyonnaise.

En raison de l'intérêt que présente cet événement, je vous invite à donner un avis favorable pour l'accord d'une subvention de 3 500 euros à l'association.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis du 1^{er} est favorable à l'unanimité et nous ne manquerons pas d'aller goûter ces créations culinaires !

Nous allons passer à l'examen d'une autre délibération pour laquelle, je redonne la parole à Madame HADDAD-GROSJEAN.

13- 3993 - **Malika HADDAD-GROSJEAN** - Attribution d'une subvention affectée de 3000 euros à l'association Coordination urgence migrants - Action Sociale

Merci madame la Maire,

Cette délibération est relative à l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Coordination Urgence Migrants.

Cette association œuvre depuis un certain nombre d'années pour soutenir les personnes en exil, les personnes en migration, les réfugiés, dont parlait ma collègue Mathilde, il y a un instant.

Cette association s'est énormément investie notamment dans le squat Maurice Sceve, pendant un certain nombre d'années.

Elle y poursuit aujourd'hui son soutien et son accompagnement sur le site ICF dans le 4^{ème} arrondissement où sont accueillis et mis à l'abri une cinquantaine de jeunes mais aussi sur notre arrondissement dans l'immeuble HCL qui est désormais baptisé par le collectif de soutien de Gemma, une personnalité bien sûr illustre de notre arrondissement qui nous a quittés, il n'y a pas très longtemps.

En hommage à cette dame humaniste et qui, de toutes les luttes solidaires, le collectif a choisi son nom pour baptiser cet immeuble.

Pour rappel, à l'automne dernier plusieurs dizaines de jeunes migrants campaient sous les tentes dans la Montée grande côte.

Un collectif d'habitants s'est constitué pour les soutenir pour les mettre à l'abri.

Ainsi, un bâtiment appartenant, comme je le rappelais, aux hospices civils de Lyon, situé 5 place Chardonnet a été investi par le collectif d'habitants.

Avec le soutien de la mairie du 1^{er} arrondissement et de la ville de Lyon, une convention d'occupation a été conclue entre la CUM (coordination urgence migrants) et les HCL pour une durée d'un an.

Je voudrais rappeler également, qu'à la suite de cette convention, un comité de suivi est mis en place composé d'élu.es de la Ville du 1er arrondissement et des membres du collectif de soutien.

Il s'est déjà, pour votre information, réuni une première fois début avril, et une deuxième réunion aura lieu prochainement au cours du mois de mai.

Ce n'est pas de la réunionite, ce sont des rencontres que nous avons mis en place pour suivre bien sûr cette occupation pour recenser les besoins, qui peuvent être matériels mais aussi pour faire le point sur la situation sociale, la situation sanitaire des jeunes.

Ces solutions sont des solutions bien sûr intermédiaires et provisoires et nous ne pouvons pas nous en satisfaire mais nous travaillons de concert avec beaucoup de conviction et d'engagement, mairie du 1^{er}, le collectif de soutien pour que ces jeunes soient accueillis et mis à l'abri dans des lieux dignes et conformes bien sûr à l'accueil, à la Ville hospitalière que nous souhaitons.

Alors cette subvention est de 3 000 € mais elle ne concerne qu'un soutien de la Ville pour participer au paiement des fluides que consomment les jeunes dans cet immeuble appartenant aux HCL.

Si vous êtes d'accord, cher.es collègues, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et nous permet de soutenir cette action citoyenne en faveur des jeunes migrants qui sont très mal logés sur notre arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante sur le volet politique de la Ville.

14- **3893 - Malika HADDAD-GROSJEAN** - Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 333 800 euros - Direction du Développement Territorial

15- **3897 - Malika HADDAD-GROSJEAN** - Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 euros - Direction du Développement Territorial

Il s'agit de deux délibérations, il est convenu, si vous souhaitez que je les présente aussi en bloc.

Ce sont des délibérations dans le cadre de la programmation 2022 politique de la ville, dont un volet concerne l'emploi et l'insertion professionnelle et le second concerne le lien social.

Je voudrais juste rappeler que dans ce contexte électoral national, ce principe Etat – Ville devait prendre fin en 2022.

Ce contexte ne permettant pas justement d'aller vers un nouveau contrat, l'Etat a annoncé et a décidé d'inscrire dans la loi, la prolongation de la durée de validité des contrats de ville jusqu'à la fin de l'année 2023.

C'est une bonne nouvelle pour nous parce que l'on sait au moins sur cette année, à quelle sauce nous allons être mangés et à quelle sauce nos quartiers de géographie prioritaire, même si le premier arrondissement ne fait pas partie de cette géographie prioritaire, nous avons quand même une poche de veille active et ces années de crise sanitaire ont cristallisé un certain nombre d'inégalités et de pauvreté.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Nous sommes assez contents que ce contrat de ville, même si les enveloppes sont très contraintes, et bien nous sommes quand même très contents de le garder au moins à l'identique cette année 2023.

Cependant, cette prolongation va aussi notamment nous permettre, nous qui sommes arrivés il y a à peine deux ans, d'avoir le temps d'évaluer la convention territoriale de Lyon et des projets de territoire pour chacun des quartiers de la géographie prioritaire.

Cette prolongation devra en principe nous permettre de tirer les enseignements de la période qui s'achève, qui comme je l'ai rappelé, une période marquée par deux années de crise sanitaire, à la fois en vue de capitaliser les avancées mesurées mais également d'identifier les inflexions nécessaires au dispositif qui est en cours.

Concernant le volet lien social, l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, la Ville de Lyon agit en complément des dispositifs nationaux, régionaux et métropolitains existants, dans le but d'articuler et de financer les actions au plus près du terrain et des besoins des territoires de la géographie prioritaire.

Ces soutiens contribuent notamment à, et je ne vais pas tous vous les citer :

- renforcer les actions spécifiques en direction des jeunes et des femmes ;
- renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des actions permettant de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragiles, en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics ;
- « aller vers », au sens d'aller vers les publics en difficulté, action particulièrement compliquée, comme je le rappelais par ces deux années marquée par la crise sanitaire ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- l'insertion professionnelle, notamment dans les métiers de la transition écologique et sociale, à la fois porteur de sens pour notre exécutif et répondant aux besoins du territoire ;
- la levée des freins à la recherche d'emploi, y compris aux plans social, santé, logement, mobilité, culture ;
- la promotion de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations.

Concernant la délibération n°3893 relative à l'attribution de subventions au titre de cette programmation 2022 sur le volet social, d'un montant de 333 800 €, dont 32 000 € pour des associations du 1^{er} arrondissement, soit :

- 12 000 € pour la Régie de quartier 1.2.4 services pour ses ateliers de sensibilisation au français ;
- 20 000 € pour A.F.I. Association de Formation Ingénierie pour ses actions de lutte contre l'illettrisme.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, si le logement est une nécessité et une condition pour sécuriser les parcours de vie pour l'insertion professionnelle pour la formation, pour l'équilibre des familles et l'instruction des enfants, et bien l'illettrisme et l'analphabétisme font partie de ces freins qui empêchent les personnes à l'insertion sociale et à l'intégration à part entière dans la société.

Ces associations contribuent grandement à accompagner les personnes les plus fragiles, les plus éloignées et dont l'accès à la langue française est une clé de voute pour l'insertion sociale, cela constitue un véritable frein et un blocage.

Ensuite, et pour rester dans la continuité des sujets de la politique de la ville, je vous propose d'examiner la délibération n°3897 relative à l'attribution de subventions aux acteurs de proximité du réseau associatif pour soutenir des actions complémentaires au service de la Maison Métropolitaine pour l'emploi et l'insertion, ce que l'on appelle la MMIE, de la Mission Locale de Lyon et de l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES).

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Une trentaine de structures ont été retenues pour un total financé de 518 000 € environ.

Cinq de ces structures sont basées dans le premier arrondissement, même si leur champ d'action est en général beaucoup plus vaste et rayonne sur toute la Ville.

Il s'agit donc de :

- l'Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale (ALIS),
- la Régie de quartier 1,2,4 services,
- le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ),
- AJ2 permanence emploi,
- et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Pour rester sur le sujet des droits des femmes et de l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations, j'ai le plaisir de rappeler que le 4 avril, nous avons accueilli à la mairie du 1^{er}, la quinzaine de l'emploi au féminin organisée, notamment par la MMIE, Pole emploi et le CIDFF.

Cette journée relative à la quinzaine de l'emploi au féminin qui se tenait traditionnellement tous les ans, nous n'avons pas pu l'avoir et l'accueillir les deux précédentes années, en raison de la crise sanitaire.

Cependant, dès que la possibilité s'était offerte, nous avons été heureux de poursuivre cette tradition et d'accueillir et j'espère que nous allons la poursuivre pour les quatre années du mandat restant à accomplir.

Si vous approuvez tous ces projets et tous ces engagements, je vous invite cher.es collègues à donner un avis favorable à ces deux projets de délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Je vous propose de donner un avis favorable de façon groupée, sauf s'il y a des votes différenciés que vous voudrez bien indiquer pour les délibérations n°3893 et n°3897 sur la politique de la ville et la politique emploi et insertion professionnelle.

Je vous remercie pour ces votes à l'unanimité sur ces deux délibérations.

Je donne la parole à David SOUVESTRE pour l'autre délibération portant sur le volet santé.

16- 3898 - David SOUVESTRE - Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros
- Direction du Développement Territorial

Merci madame la Maire,

Je vais être bref, parce que ma collègue Malika HADDAD-GROSJEAN a bien présenté les enjeux de la politique de la ville et le travail qui est en train d'être mené par la mairie centrale.

Cette délibération s'inscrit en fait dans la continuité de ce qu'elle a présenté à l'instant.

Donc la Ville de Lyon initie chaque année un appel à projet dans le domaine de la promotion de la santé, de l'accès aux soins et de l'offre soins.

Ce projet de délibération porte donc sur l'attribution de subventions à une vingtaine d'association pour un montant total 257 950 €.

Dans notre arrondissement sont concernés :

- les centres sociaux de la Croix Rousse - Grand côte,
- la Passerelle d'eau de Robec,
- Réseau Santé.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Je ne reviendrai pas non plus sur la Passerelle d'eau de Robec puisque ma collègue Mathilde l'a aussi très bien présentée.

Le montant total des subventions pour notre arrondissement s'élève à 42 500 €.

Ces associations ont, comme vous le savez, joué un rôle majeur et mène un travail crucial en matière de promotion de la santé.

Donc je vous invite, mes cher.es collègues à émettre un avis favorable à ce rapport.

Merci à vous.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous allons aborder à présent dans le volet prévention, avec une première délibération portant sur des subventions relatives à des chantiers jeunes et je vous donne la parole, Madame BERRACHED, pour la présenter.

Prévention

17- 3894 - **Fatima BERRACHED** - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 euros - Direction du Développement Territorial

Madame la maire, cher.es collègues,

Avant de passer au vote de cette délibération pour laquelle, je vous demanderai un avis favorable, je souhaite revenir rapidement sur quelques éléments de compréhension, au-delà de la délibération.

Par délibération du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation relatif à la lutte contre l'insécurité et à la prévention de la délinquance.

La stratégie définie, dans le cadre ce CLSPD s'appuie sur deux points :

- L'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique, pour garantir aux habitants et aux habitantes un cadre de vie apaisé ;
- L'accompagnement individualisé des publics en difficulté, des victimes et auteurs d'infractions.

Dont découlent des priorités comme :

- ✓ « Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention »,
- ✓ « Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ».

Des actions permettent le développement des chantiers jeunes qui peuvent être de deux formes :

- Des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances.
Ces chantiers sont portés généralement par les structures de quartier, les MJC ou les Centres sociaux ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- Vous pouvez également avoir des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs de prévention et dont la compétence relève essentiellement des associations de prévention spécialisée.

Un partenariat privilégié avec la Mission locale de Lyon permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

En complément, le dispositif « Ville Vie Vacances » permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale.

Les structures qui interviennent sur le 1^{er} et qui sont concernées par ces financements sont :

Le centre social quartier vitalité pour :

- 3 ou 4 chantiers d'une semaine sur l'année dans les locaux de la Condition des Soies et d'associations du territoire
- Le financement sera utilisé pour des sorties loisirs et/ou des séjours ainsi que des projets individuels.
- Et ce, pour un montant de 2 000 €.

Et puis, l'association « Initiative en Economie Sociale et Solidaire » pour 300 heures de chantiers sur différents événements culturels, comme par exemple Festival Lumière, Festival Peinture Fraîche ou, encore, les Nuits Sonores avec l'objectif d'impliquer les jeunes dans un projet collectif.

Cette association intervient sur plusieurs arrondissements, dont le 1^{er} arrondissement, bien sûr.

Les bénéficiaires sont des jeunes suivis par la protection judiciaire et la sauvegarde 69.

J'en profite, d'ailleurs, dans l'intervention, pour remercier les éducateurs de la sauvegarde69 bien présents auprès des jeunes de notre arrondissement.

Le montant proposé pour cette association est de 5 000 €.

Avant de vous inviter à donner un avis favorable, je souhaite rappeler la nécessité, oui, la nécessité qu'il ne faut pas considérer les jeunes par le seul prisme de la prévention, de la protection, c'est nécessaire, oui, mais pas que.

J'en ai pour preuves, et j'en suis très fière aussi :

- le travail réalisé par les jeunes qui ont participé à la 1^{ère} édition de Talents Jeunes dont les réalisations des trois lauréates et lauréats et surtout la première lauréate qui seront en mairie jusqu'à la fin du mois,
- Ou encore l'implication solidaire, actuelle, d'un groupe de jeunes soutenu toujours par la sauvegarde69 et les centres sociaux pour accompagner solidairement les aînés de l'arrondissement.

Toute notre jeunesse est belle et solidaire !

Je vous invite donc à donner un avis favorable pour l'attribution de ces financements. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de voter favorablement.

Je vous remercie pour votre avis favorable à l'unanimité.

J'en profite pour vous remercier, madame l'Adjointe, pour votre engagement au service des jeunes et pour aussi votre confiance optimiste dans leur capacité à donner le meilleur pour eux-mêmes et pour les autres.

On peut voir également les beaux résultats que cela produit et que nous pouvons admirer sur les murs de ce conseil !

Je vous propose d'examiner la délibération suivante portant sur le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je donne la parole à Jean-Christian MORIN.

18- 3896 - Jean-Christian MORIN - Programmation 2022 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 euros - Direction du Développement Territorial

Merci beaucoup et ma collègue a déjà décrit le cadre du CLSPD précédemment et dans ce même cadre-là, je vous propose d'approuver ce soir les subventions à plusieurs associations qui sont engagées dans plusieurs domaines.

Je vais citer uniquement celles qui ont vraiment une grosse attache avec le 1er arrondissement :

- L'ALTM qui réalise des médiations nocturnes, ce sont des personnes que l'on a vu en soirée sur le bas des pentes, sur la place des Terreaux.

L'opération est reconduite cette année et qui a donné beaucoup de satisfaction aux habitant.es, aux commerçant.es aussi en les sécurisant et en créant beaucoup de lien avec les occupants habituels que l'on entend ce soir de la place Sathonay.

C'est une action très efficace.

- L'Association AMELY – Association Médiation Lyon – qui offre des permanences d'accès au droit en mairie du 1^{er}.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Ces permanences sont très utiles à beaucoup de personnes qui autrement, ne feraient pas valoir leurs droits lors de conflits ou lors de désagréments ou de situations de détresse personnelle.

- L'Association Le Mas, Mouvement d'action sociale qui a une grosse action d'accueil et de soutien aux victimes ;
- L'Association FILACTIONS domiciliée dans le 1^{er} et qui a beaucoup d'actions contre les violences conjugales et les violences sexistes à destination des jeunes et adolescents ;
- Le CLLAJ qui agit beaucoup pour la réinsertion des jeunes par le logement, également situé dans le 1^{er} ;
- L'Association MEDIATONE qui agit pour l'insertion professionnelle par la découverte des métiers de la musique.

C'est un acteur remarqué et remarquable du 1^{er} arrondissement.

Je tiens à signaler que le budget de ces subventions dans ce cadre-là, que je vous propose de voter ce soir est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2021 et qui était déjà elle-même en augmentation très sensible par rapport aux précédentes années et surtout au précédent mandat.

L'action en faveur de la prévention, de l'accompagnement continue et on y consacre de plus en plus de moyens.

Donc je vous demande d'approuver ce soir cette résolution.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

En ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie et je vous remercie d'avoir pris le temps d'expliquer aussi ce que faisaient ces associations de prévention.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

Cela donne un sens concret à la prévention justement.

Nous allons examiner des délibérations portant à présent sur la Nature en Ville.

Je donne la parole à Madame Laurence HUGUES.

Nature en ville

19- 3879 - **Laurence HUGUES** - Lancement de l'opération n° 60023841 « Développement des jardins citoyens» et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012 - Direction des Espaces Verts

20- 3899 - **Laurence HUGUES** - Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passé avec l'association "La Légumerie", sise 3 montée des Esses à Lyon (4ème arrondissement) - Direction du Développement Territorial

Merci madame la Maire,

Si vous en êtes d'accord, je présenterai en une fois les deux délibérations n°3879 et n°3899.

L'arrivée du printemps s'accompagne de ces deux délibérations en soutien au jardinage citoyen et à la nature en ville, que j'ai le plaisir de vous présenter.

En parallèle je vous signale l'opération « on sème à Lyon » qui connaît sa 2^e édition, avec la distribution de sachets de graines à l'accueil de la mairie du 1^{er} depuis hier.

En effet, et pour la deuxième année consécutive, la Ville de Lyon soutient la biodiversité et l'embellissement en offrant aux habitant.es la possibilité de faire fleurir des trèfles pied de lièvre, ou de la saponaire des vaches, sur les rebords de fenêtre et dans les fissures du bitume.

Cette opération ponctuelle et de saison vient compléter l'offre de la grainothèque que nous avons installé à la Maison Ahmadou Kourouma, au jardin des Chartreux, en partenariat avec l'association Des Espèces parmi Lyon, et qui est ouverte tous les jeudis de 17h à 19h.

Je profite également de cette occasion pour mentionner la grainothèque éphémère à la Bibliothèque municipale du 1^{er}, qui ce printemps a fourni un effort particulier et remarquable concernant la végétalisation urbaine.

La délibération 3879 montre que la contribution municipale à la nature en ville ne s'arrête pas à la distribution de quelques poignées de graines, loin de là !

Ainsi dans le cadre du nouveau plan de mandat une enveloppe d'un million d'euros est prévue pour le développement des jardins partagés, des jardins familiaux et des jardins de rue.

Qu'il s'agisse de création de nouveaux jardins, des travaux relevant du propriétaire, des analyses de sol, ou encore pour l'aménagement de jardins de rue de plus grande ampleur, ce que nous appelons de nos vœux pour accélérer la débitumisation de l'espace public et augmenter les îlots de fraîcheur dans la ville.

Ainsi cette délibération en soutien au jardinage citoyen permet d'affecter des autorisations de programme par tranches de 200 000 euros par an.

J'en profite bien sûr pour rappeler que ces initiatives de jardinage collectif et participatif, représentent une surface assez conséquente à Lyon puisqu'il s'agit de 25 hectares et sont en constante progression.

Ces initiatives ont en commun de contribuer à la trame verte urbaine, de participer à développer une ville qualifiée comme « comestible » et de permettre aux habitant.es de devenir acteurs/actrices de leur cadre de vie, en favorisant le retour de la nature en ville.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

En plus de son intérêt écologique à ce jardinage citoyen, il y a aussi une dimension essentielle pour ce qui est du lien social, de la convivialité, des rencontres intergénérationnelles et des échanges de savoir-faire, etc... avec bien sûr un impact positif en matière de santé, d'éducation et de développement de la citoyenneté.

A tous ces titres il est important de les soutenir.

J'en profite pour signaler que dans le 1^{er}, nous pouvons cette année saluer la naissance de deux nouveaux jardins partagés dans des espaces gérés par le bailleur social Batigère, accompagnés par l'association Passe Jardins.

Et nous venons d'accueillir également, en tout cas de valider de faire germer grâce aux habitant.es, cinq nouveaux jardins de rue, notamment à l'école des Tables Claudiennes, après la maternelle Victor Hugo l'année dernière.

D'autres projets sont en cours, pour lesquels nous avons sollicité des services de la Ville et de la Métropole une action rapide et déterminée afin de répondre aux attentes des habitant.es concernées.

J'en viens donc à la deuxième délibération n°3899, qui fait suite et qui permet d'attribuer des subventions aux associations qui cultivent la terre et le lien social dans les jardins partagés.

Dans le 1^{er}, deux sites sont concernés :

- le jardin de la Vieille Benoîte, soutenu à hauteur de 520 euros pour l'achat et l'installation d'une serre de plantation ;
- et le jardin Ornano, géré par la Régie 1,2, 4 Services, soutenu à hauteur de 1600 euros pour renforcer son programme d'animation et l'organisation d'évènements auxquels sont invités tous les habitants.

On peut se réjouir que ce jardin connaisse un renouveau d'activité et que la Ville soit au rendez-vous pour le soutenir.

J'en termine avec cette présentation des mesures en faveur de la nature en ville et du jardinage citoyen.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, cher.es collègues, je vous propose, de voter en faveur de ces deux délibérations.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Comme vous l'avez compris, vous êtes invités à venir retirer les sachets de graine à l'accueil de la mairie et également à en distribuer autour de vous pour encourager ce jardinage participatif, améliorer le cadre de vie et le lien entre les habitant.es.

Nous allons à présent examiner des délibérations portant sur un autre type de culture et pour cela, je donne la parole à Yves BEN ITAH.

Culture

21- 3840 – Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles Approbation de conventions et d'avenants - Direction des Affaires Culturelles

Merci madame la Maire, cher.es collègues,

Nous avons une série de cinq délibérations concernant la politique culturelle de la Ville de Lyon à laquelle la mairie du 1^{er} arrondissement s'associe pleinement.

La première qui porte le n° 3842 concerne l'attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 203 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles.

Je vais vous faire un rapide historique, la Ville de Lyon et la DRAC a souhaité labéliser un certain nombre de lieux dédiés à la culture et à l'émergence.

Pour rappel, huit lieux avaient bénéficié de ce dispositif, il s'agissait pour le théâtre :

- Le Théâtre des Clochards Célestes,
- Le théâtre des Marronniers,
- Le Théâtre de l'Elysée,
- L'espace 44.

Pour les arts chorégraphiques, les circassiens :

- Le Croiseur,
- L'Ecole de cirque de Ménival à la MJC.

Dans le domaine des musiques actuelles avec :

- A Thou Bout D'Chant,
- Le Kraspek Muzic.

La Ville a souhaité, avec le concours de la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relancer un appel à projets pour permettre aux lieux aux lieux qui soutiennent et accompagnent les artistes émergents de se positionner dans le dispositif.

Suite à cet appel à projets, 17 candidatures ont été proposées et après plusieurs arbitrages, un certain nombre ont été choisies.

Je vais vous nommer les structures choisies et qui bénéficieront de ce dispositif.

- Pour le cirque, il s'agit de la reconduction MJC de Ménival ;
- Pour la danse, reconduction du Croiseur ;
- Pour les musiques actuelles, A Thou Bout D'Chant et le Kraspek Muzic et le Sonic installé dans le 9^{ème} arrondissement ;
- Pour le théâtre et les arts de la rue, le Théâtre de l'Elysée, le Théâtre des Clochards Célestes et le Grand Nid de Poule.

Je tenais à signaler qu'était sorti du dispositif et pour ma part, je le regrette, l'Espace 44.

Par ailleurs, un autre acteur du 1^{er} a intégré le dispositif, qui est le Grand Nid de Poule qui est une structure un peu particulière qui n'a pas de lieu dédié mais occupe depuis l'année dernière printemps/été, l'amphithéâtre des Trois Gaules et nous propose pour le 1^{er} arrondissement des spectacles des arts de la rue et du cirque.

Avait été proposé aussi, le Hot Club de Lyon avec lequel nous avons rencontré la jeune équipe avec madame la Maire, il n'y a pas très longtemps.

Nous avons obtenu quand même que la Ville de Lyon puisse les soutenir dans une telle dynamique et sur la réactualisation de cette partie artistique.

Je vous demanderai un avis favorable pour cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous invite à aller voir le festival la Bassecour qui se tient en ce moment même juste au-dessus de la mairie.

Je vous redonne la parole pour la délibération suivante.

22- 3842 – Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles pour un montant global de 188 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et « Casino » - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Il s'agit d'une Attribution de subventions de fonctionnement à 5 structures culturelles pour un montant global de 188 000 € qui s'inscrivent depuis de nombreuses années dans la politique culturelle de la Ville.

Il s'agit de :

- Lyon Bande Dessinée Organisation, qui organise le Lyon BD Festival et que nous connaissons bien car ils sont installés sur notre arrondissement ;
- Le Chœur Spirito qui est aussi sur notre arrondissement, Rue d'Algérie ;
- La compagnie Michel Hallet Eghayan situé dans le 9^{ème} arrondissement dans un lieu qui s'appelle « aux Echappées Belles » ;
- L'Espace 44 qui continue d'être soutenu par la Ville de Lyon même s'il n'a pas eu le label « Scènes découvertes » ;
- Et enfin, le dernier, le Théâtre des Marronniers.

Je vous demande un avis favorable à l'attribution de subvention de fonctionnement à ces structures historiques, dont un certain nombre sont sur notre arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Juste j'attire votre attention sur le fait qu'il y a notamment le fort soutien à Lyon BD Organisation, à la fois un fort soutien pour le festival, qui aura lieu au mois de juin, c'est l'occasion aussi de le rappeler en terme d'agenda.

Mais aussi parce que Lyon BD organisation va s'installer dans le collège Truffaut en cours de réhabilitation et donc ouvrir un nouvel espace pour ses activités dans ce cadre-là.

Il y a aussi un soutien pour Espace 44, qui donc a quitté le dispositif Scènes découvertes et malgré tout continue à être soutenu, même de façon beaucoup plus modeste par la ville de Lyon et on espère qu'ils pourront quand même continuer leur activité de production artistique, notamment pour les jeunes dramaturges et acteurs.

Si ces délibérations vous conviennent, je vous propose de voter favorablement.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole, Monsieur BEN ITAH pour les autres délibérations.

23- 3917 - **Yves BEN ITAH** - Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors!" 2022 - Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation

Il s'agit Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors!" 2022.

Comme tout le monde le sait, depuis 2002, c'est un dispositif qui propose sur les 9 arrondissements de Lyon des rendez-vous artistiques, participatifs et gratuits dans l'espace public du 05 juillet jusqu' à la fin du mois d'août.

Cette année, ce sont 74 projets qui sont présentés.

Je ne vais pas tous vous les présenter mais au moins vous citer ceux qui concernent le 1^{er} arrondissement et qui seront programmés tout au long de l'été, sur nos places et sur un certain nombre de parcs et notamment le Parc des Chartreux, Jardin des Chartreux et le Parc Sutter.

Il s'agit de :

- L'Association U. GOMINA,
- La Compagnie Albert CLAQUEMURE,
- Le Collectif LES INDECIS,
- La Compagnie Bruno BOEGLIN,
- La Compagnie ON OFF,
- ITHAKO & CO,
- MEDIATONE,
- SYNAPSES,
- TANGO DE SOIE, qui nous offrira un bal en plein air.

C'est pourquoi, je vous demande de donner un avis favorable à ces subventions à ce dispositif exceptionnel d'animations artistiques et culturelles, dont bénéficie l'ensemble habitant.es de la Ville de Lyon.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour ces subventions de programmations.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour la suite de la programmation estivale.

24- 3909 - Yves BEN ITAH - Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association "CMTRA" pour l'organisation du festival "les Jeudis des musiques du monde" les 7, 14, 21 et 28 juillet, et les 20 et 26 août 2022 - Approbation d'une convention - Direction des Evénements et Animation

25- 3910 - Yves BEN ITAH - Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 10-11-12 juin et 17-18-19 juin 2022 - Direction des Evénements et Animation

Je vais vous présenter de façon groupée les deux dernières délibérations.

- La délibération n° 3909, il s'agit Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'association "CMTRA" pour l'organisation du festival "les Jeudis des musiques du monde" qui comme son nom l'indique se déroulera tous les jeudis du mois de juillet, à savoir les 7, 14, 21 et 28 juillet, et une partie du mois d'août, les 20 et 26 août 2022.

Le Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA) organise la 25^{ème} édition du festival Les jeudis des musiques du monde au Jardin des Chartreux.

Je tenais à souligner que le CMTRA a été créé il y a 30 ans.

Il s'agit d'une association qui a été labellisée « Ethnopôle » par le Ministère de la culture et de la communication et accréditée au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ».

Je suis assez fier de présenter cette subvention puisqu'il nous gratifie chaque année d'une série de concerts exceptionnels en faisant venir des artistes du monde entier en nous faisant connaître des cultures éclectiques musicales variées.

Je ne doute pas que cette prochaine édition continuera à nous enchanter à réunir beaucoup de croix-roussiens et de lyonnais puisque c'est un spot artistique très prisé de nos amis lyonnais et de ses arrondissements.

- Concernant la délibération n°3910, elle va dans le même sens puisqu'il s'agit d'une subvention de 3 500 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, que je connais bien.

Autour de ce groupe, il y a un groupe de Jazz qui s'appelle Jazz à Cours et Jardins et qui vont présenter dans des parcs, dans des cours, dans certains établissements d'autonomie des personnes âgées, dans un certain nombre de lieux, des concerts tout au long de l'été, des concerts de jazz et montrer que cette musique est toujours bien vivante !

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Vous aurez noté les différentes dates de cette programmation estivale.

La particularité de ce festival Jazz à Cours et à Jardin est de permettre de découvrir des lieux méconnus et en l'occurrence pour le 1^{er} arrondissement, il s'agit de la Maison de Saint Charles qui est un EHPAD.

Ce qui permet d'avoir un évènement intergénérationnel en allant directement là où les personnes ont le moins de facilité pour sortir et en amenant du public aussi pour cet évènement-là.

Cadre de vie

26- 3933 – **Yasmine BOUAGGA** - Illuminations 2021 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 euros - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Je vais présenter la dernière délibération alors qui est un petit peu anachronique puisqu'elle porte sur les illuminations de fêtes de fin d'année et en l'occurrence, les illuminations de fêtes de fin d'année de l'année précédente.

Elle porte sur les subventions, des compléments de subventions versées aux associations de commerçants pour ces illuminations.

Pour le 1^{er} arrondissement, cela concerne le Marché de la Croix Rousse et le Village des Créateurs situé au Passage Thiaffait pour des compléments de subventions assez modestes et qui vont porter un total de subventions affectées à cette action à 1 800 € pour le Marché de la Croix Rousse et 1 971 € pour le Village des Créateurs.

Y-a-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Je me permets quand même cette fin de conseil de vous rappeler quelques éléments de notre agenda chargé.

- ✓ Vous savez que ce soir, il y a le réveil du Kraken aux Subsistances.
- ✓ Nous avons aussi en ce moment le cycle des mémoires Franco Algériennes qui est organisé à l'initiative de Fatima BERRACHED et avec une très forte implication de l'ensemble des élu.es mais surtout du Cabinet de la Mairie du 1^{er} arrondissement, sa chargée d'évènements et sa chargée de communication tout particulièrement.
- ✓ Nous avons un évènement dédié Frantz Fanon à ce vendredi soir, un personnage, une figure très importante et finalement méconnue de la guerre d'Algérie et méconnue aussi dans son passage important dans son parcours à Lyon.

Nous avons aussi une série d'évènements sur les dénominations féminines de lieux :

- ✓ Donc des évènements organisés par Malika HADDAD-GROSJEAN et, en partenariat avec différentes associations du territoire suivant la thématique, puisque le 10 mai consacré à Solitude, à l'occasion de la journée nationale de la commémoration de l'abolition de l'esclavage, et donc un partenariat avec l'association Africa 50.
- ✓ Pour le 17 mai, à l'occasion de l'inauguration du Square Masha P. Johnson, avec plusieurs associations, notamment FRISSE, SOS homophobie qui organisera une conférence de présentation de son rapport puisque c'est la journée nationale de lutte contre l'homophobie et qu'il présentera son rapport en mairie, le même jour.

Et également l'association Agir pour l'égalité, qui est partenaire de cet évènement.

- ✓ Et le 27 juin pour l'inauguration du City stade Marie Marvingt qui se fera en partenariat avec l'Offisa, l'Office des sports du 1^{er} arrondissement au cours d'une semaine dédiée à la sensibilisation des enfants des écoles au sport et pour laquelle on espère aussi motiver la mixité dans le sport et avoir peut-être un peu moins de sports exclusivement féminins et exclusivement masculins et favoriser aussi l'engagement dans la diversité des pratiques sportives.

Nous avons d'autres dates importantes que je prends le temps de mentionner :

- ✓ Chouette Alors ! le 21 mai, qui est cette année, plus que la fête des familles puisqu'il y aura les événements traditionnellement dédiés aux familles, j'ai envie de dire, mais aussi un concert pour l'ensemble des habitants.

Nous n'avons pas pu faire les vœux à cause du Covid, cette année, donc il y a ce concert qui clôture cette journée du 21 mai.

Mais également un atelier de budget participatif puisque nous sommes dans cette phase de réflexion sur le budget participatif et nous souhaitons proposer à l'occasion de ces événements festifs, c'est l'occasion aussi d'avoir des personnes qui peut-être spontanément ne viendraient pas proposer leurs idées et donc leur donner l'occasion de le faire à ce moment-là.

- ✓ Ce 21 mai, c'est aussi le week-end de « La Voie est libre », les 21 et 22 mai, avec une nouvelle édition de l'opération de piétonisation.

Et comme pour les précédentes éditions, les associations de commerçants sont très impliquées pour proposer des animations et l'association Vitrine des Pentès est soutenue par la mairie pour organiser une guinguette qui aura lieu Place Sathonay et qui permettra, cette animation de La Voie est libre.

Procès-Verbal CA - Mercredi 4 Mai 2022

- ✓ Enfin, nous avons le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 22 juin, donc après les élections législatives, que j'ai rappelé tout à l'heure les 12 et 19 juin et que l'on espère qu'elles permettront ce rassemblement autour de la justice sociale et de l'écologie, que nous essayons de mettre en œuvre tous les jours au sein de notre action municipale.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre implication et je vous souhaite une belle soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART